

# PPAM biologiques : situation en 2009 et enjeux



Ce document présente la situation de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en agriculture biologique (AB), ses caractéristiques, les leviers pour la conversion, le marché, les atouts et les faiblesses de la filière ainsi que des pistes d'actions. Cette fiche a été élaborée à partir de données de l'Agence Bio, de l'ITEIPMAI, du CRIEPPAM et des analyses de FranceAgriMer.

Le terme « PPAM » regroupe les plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Elles sont fortement échangées sur le marché mondial. L'Asie, avec la Chine et l'Inde en tête, est une grande zone exportatrice de plantes aromatiques et médicinales. Les plantes à parfum sont une spécificité française.

La France produit 90 % de la production mondiale d'huile essentielle de lavandin et près de la moitié des huiles essentielles de lavande. D'autres pays exportent des PPAM : Madagascar, Italie, États-Unis, Allemagne...

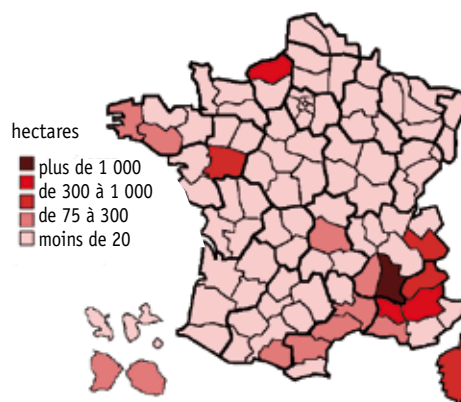
## 1. Situation de la production française

### Carte de la production nationale biologique

La croissance régulière de la production biologique des PPAM observée depuis le début des années 2000 poursuit sa forte progression en 2008 (+ 25 % entre 2007 et 2008).

Les surfaces biologiques cultivées (certifiées AB + conversion) atteignent ainsi 3907 ha en 2008, dont 2973 ha en agriculture biologique et 934 ha en conversion. Le nombre d'exploitations

### Surfaces en PPAM en 2008



produisant des PPAM en AB s'élève à 866. Le nombre de cueilleurs (pour les plantes sauvages) est estimé à un millier.

Les surfaces en production de PPAM biologiques et en conversion ont plus que doublé en 6 ans, passant de 1716 ha en 2002 à 3907 ha en 2008. Les surfaces de production de PPAM biologiques les plus importantes se situent en Drôme, Alpes de Haute-Provence et Vaucluse.

La poursuite de la progression des surfaces en AB et en conversion atteste d'un mouvement de fond en matière de conversion et d'installation en PPAM biologiques, qui s'est amorcé il y a une dizaine d'années. La croissance du rythme des conversions s'est fortement accélérée depuis 5 ans. Ce qui en fait un secteur très dynamique.

Les principales plantes cultivées, lavande et lavandin, couvrent plus de la moitié de la surface totale des PPAM biologiques, les sauges, le thym et le romarin venant ensuite.

La diversité des espèces et variétés de PPAM conduit à une forte dispersion de la production biologique de PPAM, certaines espèces ne représentant que quelques hectares au niveau national.



Cette fiche a été élaborée dans le cadre du RMT DévAB. Elle est issue d'un ensemble de documents sur différentes filières composé de dossiers économiques (4 à 6 pg) et de fiches exploratoires (2-3pg). Ces documents sont téléchargeables sur [www.devab.org](http://www.devab.org), rubrique Axe 3.

RMT DévAB

#### Contributeurs :

J.-S. Bellon, Inra;  
V. Cataldo, France AgriMer;  
C. Cresson, ACTA;  
N. Daspres et M. Mongin, APCA; R. Desvaux, GRAB;  
L. Fernandes, CPPARM;  
A. Glandières, Chambre d'agriculture Midi-Pyrénées;  
P.-Y. Mathonnet, Chambre d'agriculture 26; P. Mundler, ISARA-Lyon; F. Rey, ITAB;  
M. Saussac, ITEIPMAI;  
C. Touret, FNAB.



© Photographie des Chambres d'Agriculture



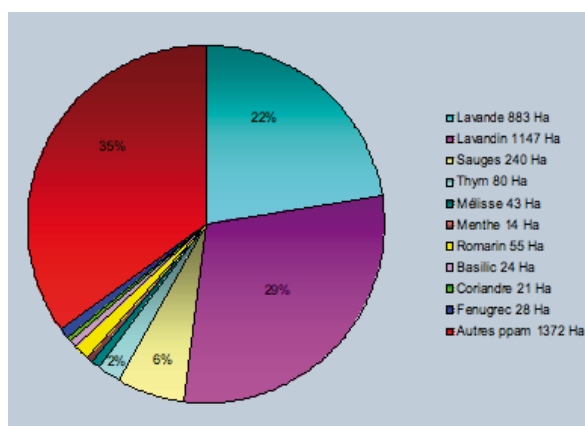
© Peasyrab

Tableau 1 : Surfaces en production de PPAM biologiques (2002 à 2008)

Source : Agence Bio

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Total surface PPAM AB + Conversion</b>	<b>1.716 ha</b>	<b>1.974 ha</b>	<b>2.017 ha</b>	<b>2.238 ha</b>	<b>2.438 ha</b>	<b>3.130 ha</b>	<b>3.907 ha</b>
<b>Nombre de producteurs cueilleurs de PPAM (AB + conversion)</b>	<b>1 065</b>	<b>1 127</b>	<b>1 293</b>	<b>1 475</b>	<b>1 535 (dont 751 producteurs)</b>	<b>1 882</b>	<b>866 (producteurs, cueilleurs non comptabilisés)</b>

Figure 1 : Répartition des surfaces de culture de PPAM biologiques (AB+conversion) en 2008



Sur le plan de l'organisation de la production, on dénombre actuellement dix-sept groupes de producteurs de PPAM biologiques, répartis sur 6 régions (PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Auvergne, Pays de Loire). Parmi ces groupements, 12 sont des organisations de producteurs reconnues.

### Caractéristiques de la production nationale et biologique

La production totale (conventionnelle et biologique) de PPAM concerne en France 34 000 hectares, dont plus de 12 % en AB. Il existe des bassins de production historiques (PACA, Rhône Alpes, Ile de France, Aquitaine, Maine-et-Loire...) et des bassins plus récents (Bretagne, Normandie). La lavande et le lavandin couvrent 60 % de ces surfaces et le pavot médicinal 20 %. La distribution nationale des PPAM selon les familles est la suivante :

- Les Plantes à Parfum couvrent 20 000 hectares, pour l'essentiel de la lavande et du lavandin cultivés dans les Alpes de Haute-Provence, le Vaucluse et la Drôme ; mais aussi la sauge sclérée (plus de 1 000 ha), les roses de mai, le jasmin, la feuille de violette et la fleur d'oranger bigaradier dans la région de Grasse,
- Les Plantes Aromatiques, qui couvrent 2 100 hectares : thym, persil d'industrie, estragon, basilic... sont produites dans quelques départements comme les Bouches

du Rhône, le Var, les Alpes de Haute-Provence, les Hautes Alpes, la Drôme et l'Essonne, pour les plus importants.

- Les Plantes Médicinales s'étendent sur 12 000 hectares consacrés en priorité au pavot (dans l'Aube, la Marne et l'Eure-et-Loir) et au Ginkgo biloba dans l'Aquitaine.

Les PPAM biologiques sont fortement recherchées dans les secteurs de la santé, de la cosmétique, de la parfumerie mais également dans l'industrie alimentaire. Le développement de la production biologique concerne majoritairement les plantes à parfum et les plantes aromatiques et un peu moins les plantes médicinales. Par exemple, le pavot médicinal (cultivé en Champagne-Ardenne et dans le Centre) est peu cultivé en AB.

### Les leviers à la conversion

La **croissance importante des PPAM biologiques** est liée à la demande importante et continue, ces dernières années, des opérateurs du marché (négociants en huiles essentielles, entreprises cosmétiques et alimentaires...). En 2008, la demande était bien supérieure à l'offre dans le secteur des PPAM et de leurs produits dérivés (huiles essentielles, extraits...).

Pour les producteurs conventionnels de PPAM, de nombreuses impasses techniques liées à l'interdiction d'usage de nombreux produits phytosanitaires apparaissent. Ces interdictions amènent les producteurs à **reconcevoir leur système de production** et conduisent certains à s'engager dans l'agriculture biologique. Enfin, le développement des PPAM en AB nécessite des créations d'exploitations, des conversions, évolution de certaines exploitations en recherche de diversification. En effet, les PPAM offrent **une voie de diversification intéressante** pour les céréaliers avec des plantes dont les itinéraires techniques sont assez proches (cf. guide d'installation PPAM biologique).

Ainsi **des projets de partenariat avec les entreprises** se mettent en place en Languedoc-Roussillon, en Rhône-Alpes, en Midi-Pyrénées, en PACA, en Poitou-Charentes... Les systèmes de transformation nécessitent des investissements conséquents, ainsi, le regroupement des projets dans une structure de développement commune est bien souvent une clef de réussite dans ces nouvelles régions productrices.

## les points clés

- Les PPAM : des plantes à usages multiples, dans un marché international porteur

- Une production biologique importante, représentant 12 % de la production totale de PPAM en France en croissance très forte depuis 5 ans.

- Une production biologique centrée principalement sur les grands bassins de production de plantes à parfum et aromatiques, une moindre représentation des zones de production de pavot médicinal.

- Une conversion incitée et facilitée par des facteurs techniques, économiques ainsi qu'une bonne organisation de la filière.

**L'accompagnement technique :** Certaines régions sont très bien dotées en la matière (par exemple Rhône-Alpes et PACA) mais d'autres régions en ont besoin. **La mutualisation des connaissances** est essentielle dans le domaine pour atteindre un développement harmonieux et durable de la filière.

Le comité PPAM biologiques (animé par le CPPARM avec la participation de l'ITEIPMAI, de la chambre d'agriculture de la Drôme, du CRIEPPAM, de France AgriMer et du GRAB), mène des travaux et met en place des outils qui contribuent à faciliter la diffusion d'informations techniques et technico-économiques auprès des producteurs biologiques et conventionnels de la filière ou en

recherche d'activité de diversification. Un travail d'acquisition de références technico-économiques est encore nécessaire pour améliorer la connaissance de l'impact de la conversion sur les coûts de production.

## 2. Caractéristiques et conditions de mise en marché

### Une production assez individualisée face à une diversité d'opérateurs aval

La filière des PPAM se caractérise, particulièrement en Rhône-Alpes, par une part importante de structures individuelles de production par rapport aux structures collectives. L'offre se trouve ainsi dispersée; les volumes de produits disponibles sont souvent faibles pour les acheteurs, qui risquent alors de se tourner vers l'étranger (les pays de l'Est) pour trouver des volumes plus importants, au détriment parfois de la qualité des matières premières. La quinzaine de groupements de producteurs couvrant le territoire national ne représente que 30 % des volumes produits.

Ces structures collectives sont soit exclusivement dédiées à l'agriculture biologique soit mixtes; la mixité se développant en réponse à la demande de l'aval. La part de leur chiffre d'affaires provenant de l'AB est très variable: 6 groupements de producteurs sur 17 sont 100 % bio et 6 autres groupements sur 17 sont à moins de 5 % en agriculture biologique.



Les PPAM sont souvent organisées en **filières longues**, intégrant de nombreux opérateurs. Étant donné la diversité des produits issus des productions de PPAM, les opérateurs de l'aval sont nombreux : négociants, entreprises de transformation spécialisées en PPAM (préparateurs en parfumerie-cosmétique, en pharmacie, en compléments alimentaires, agroalimentaires). L'aval peut inclure également les distributeurs tels que les magasins spécialisés, les pharmacies, les herboristeries, mais aussi les points de vente de producteurs, les marchés et les salons. Les plantes sèches et les huiles essentielles font l'objet d'une réglementation (Décret n° 2007-1198 du 3 août 2007 et décret n° 2008-841 du 22 août 2008 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la pharmacopée) qui restreint la commercialisation en vente directe. Certains types de produits issus des PPAM ne sont donc disponibles qu'en circuit long et sécurisé, la vente au public étant réservée aux pharmaciens.

Une liste établie à partir de données issues des organismes certificateurs, de l'Agence Bio et de Cosmébio a identifié en 2007 plus de 600 entreprises françaises utilisant des PPAM biologiques...

Les liens entre producteurs et opérateurs d'aval passent rarement par une contractualisation formelle. Il existe plutôt des accords tacites, fondés sur une bonne connais-

sance entre opérateurs ainsi qu'une confiance mutuelle, basée sur une **fidélisation de la relation commerciale**.

Toutefois, certaines entreprises d'aval expriment le souhait d'évoluer vers un système de contractualisation avec les producteurs indépendants et les groupements. Il s'agit pour elles de **sécuriser leur approvisionnement à un prix stable** et sur des durées déterminées permettant ainsi de pallier aux problèmes occasionnels d'inadéquation entre les demandes de l'aval et la capacité de production. En effet, les transformateurs tardent parfois à exprimer leurs besoins auprès des producteurs entraînant des pénuries et des irrégularités de volumes de production

### **Des produits fortement transformés qui acquièrent une haute valeur ajoutée**

Les opérateurs d'aval en PPAM appartiennent à des **secteurs d'activités très variés**, allant de l'alimentaire (tisanes et aromatiques), au cosmétique, à l'aromathérapie, aux compléments alimentaires, ou encore à la parfumerie et l'industrie parfumante.

Dans ces secteurs coexistent TPE, PME et grandes entreprises. La diversité des produits, leur niveau de transformation, leur destination engendrent une grande diversité dans les valeurs ajoutées réalisées par ces entreprises.



© Photothèque des Chambres d'Agriculture



### les points clés

- Une commercialisation principalement en filières longues.
- Une offre de production très atomisée engendrant une difficulté pour trouver de gros volumes, une faible implication des organisations de producteurs.
- Une bonne connaissance entre opérateurs, une relation commerciale fidèle.
- Des exigences de qualité très élevées de la part des opérateurs aval.

On peut cependant établir une hiérarchie de marge croissante en fonction des métiers, du négociant au transformateur et au distributeur. Plus le produit est élaboré, plus la marge est importante. Certains produits comme les huiles essentielles ou les plantes aromatiques sont souvent utilisés comme ingrédients mélangés à d'autres matières premières. Les **produits élaborés** acquièrent ainsi au long de la filière, une importante valeur ajoutée.

Les exigences de qualité des opérateurs d'aval sont de plus en plus nombreuses. Chaque opérateur impose les siennes, qui viennent parfois se superposer aux exigences réglementaires en vigueur. Les principaux critères de qualité des PPAM reposent sur la qualité organoleptique des produits, leur qualité physico-chimique ainsi que leur qualité microbiologique.

## 3. Panorama de la filière

### Les atouts

Une **conjoncture économique porteuse**. L'essor considérable de la filière cosmétique biologique est une donnée importante à prendre en considération pour le développement de cette filière. Le chiffre d'affaires de ce secteur du marché augmente régulièrement de 30 à 40 % par an, notamment en France et en Allemagne, avec une estimation de 2 milliards d'euros pour 2010 (selon Organic Monitor). Cela équivaut à 3 % du marché total des cosmétiques dans la zone euro en 2009, avec une perspective de 10 % en 2012. Cependant, la production des matières premières utilisées dans cette industrie n'augmente pas dans ces mêmes proportions.

Une **coordination nationale efficace entre organismes**. En effet, une **coordination nationale** de la filière est en place au sein du comité PPAM biologique de la filière. La coordination nationale de ce comité consiste à assurer une partie de l'animation nationale de la filière (journal spécialisé, forum, voyage d'étude, appui technique et économique, promotion...), à l'acquisition et la diffusion de références (fiches technico-économiques, fermes ressources...).

## Les faiblesses

Le **manque d'organisation** de la production est un frein pour répondre à la demande de gros volumes.

Un **marché spéculatif et dispersé** : La venue de nouveaux producteurs biologiques dans les grandes coopératives conventionnelles a doublé le volume de lavandin mis sur le marché ; cette production si elle n'est pas commercialisée peut entraîner une chute des prix.

## 4. Les pistes d'actions

La filière PPAM a réussi à s'engager fortement en agriculture biologique, en s'appuyant sur une conjoncture économique porteuse et une organisation du secteur. Pour maintenir cette position dans un univers très concurrentiel où de grands bassins de production à faible coût de main-d'œuvre sont susceptibles d'offrir d'importants volumes en bio, il paraît important de mettre l'accent sur :

- Le renforcement de l'appui technique aux producteurs en conversion : ce suivi technique très proche du terrain

peut permettre d'assurer une transition plus sereine et de préserver la motivation de l'agriculteur.

- La consolidation des données technico-économiques pour un plus grand nombre de plantes, la diffusion via la réalisation de fiches facilement utilisables.

- L'adaptation des exploitations aux nouvelles contraintes réglementaires et qualitatives, concernant également la certification des produits non-alimentaires (huiles essentielles, eaux florales...).

- Le développement de structures collectives d'agriculteurs et les échanges interprofessionnels (par bassin de production ou par famille de produits) permettraient sans doute de mieux réguler ces fluctuations.

- Des échanges plus réguliers avec les opérateurs de l'aval permettraient de mieux comprendre les besoins des producteurs et d'adapter la production. La structuration de la filière via une réelle contractualisation entre l'amont et l'aval permettrait une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de PPAM biologiques et une sécurisation des débouchés et des approvisionnements des acteurs.

### Pour en savoir +

- Guide d'installation PPAM biologique, novembre 2008, disponible auprès des partenaires ITEPMAI, GRAB, CA 26, CRIEPPAM, CPPARM..

### Pour des informations techniques sur les PPAM

ITEPMAI - Remi Bonnaure Tél: 04.75.91.81.46 - La Vesc (26) remi.bonnaure@iteipmai.fr www.iteipmai.fr	Appui technique aux producteurs, conseil et expertise technique en matière de culture de PPAM BIO, recherche expérimentation en PPAM BIO.  Zone géographique d'intervention: ensemble de la France
GRAB - Robert Desvaux Tél: 06.68.39.60.51 desvaux.r@wanadoo.fr www.grab.fr	Conseil et expertise sur les techniques en PPAM BIO.  Zone géographique d'intervention: PACA, LR en priorité
Chambre d'agriculture 26 - Pierre-Yves Mathonnet Tél: 04.75.26.27.51 (26) pymathonnet@drome.chambagri.fr	Conseil et expertise en production de plants sains de lavande en BIO. Appui technique aux producteurs de PPAM BIO. Installation et conversion en AB.  Zone géographique d'intervention: Drôme et Rhône-Alpes
CRIEPPAM - Bert Candaele ou Stéphanie Taquin Tél: 04.92.87.70.52 - Manosque (04) candaele.criepmam@wanadoo.fr taquin.criepmam@wanadoo.fr	Conseil et expertise machinisme, séchage et distillation des PPAM.  Gestion de la filière plants sains.  Zone géographique d'intervention: ensemble de la France

### Pour des informations sur la filière, les marchés

FranceAgriMer - Viviane Cataldo Tél: 04.92.79.34.46 - Volx (04) viviane.cataldo@franceagrimer.fr www.onippam.fr	Observatoire de la production et des marchés des PPAM BIO en France. Données sur les productions de PPAM BIO en Europe. Liste des groupements de producteurs de PPAM BIO et des entreprises de transformation et de négoce PPAM BIO.  Zone géographique d'intervention: ensemble de la France
CPPARM - Louise Fernandes Tél: 04.92.72.47.62- Manosque (04) louise.fernandes.cepparm@orange.fr www.cpparm.org	Animation du comité BIO qui rassemble les professionnels de l'amont de la filière PPAM. Coordination des actions du comité BIO : journées de rencontre et techniques, voyage d'études en Europe, Herbabio. Animation du réseau des fermes ressources PPAM BIO.  Zone géographique d'intervention: ensemble de la France